Annexe au point N°24

BISCHWILLER

Ville de BISCHWILLER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Eaux traitées 5
1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014 5
1.5.2. Achats d'eaux traitées 5
1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 5
1.5.4. Autres volumes 6
1.5.5. Volume consommé autorisé 6
1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service 7
2.1. Modalités de tarification 7
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 8
2.3. Recettes 9
3. Indicateurs de performance 10
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 10
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 11
3.3. Indicateurs de performance du réseau 12
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 12
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 13
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 13
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 14
3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 15
3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 15
3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 15
3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 16
3.8. Taux de réclamations (P155.1) 16
4. Financement des investissements 17
4.1. Branchements en plomb 17
4.2. Montants financiers 17
4.3. État de la dette du service 17
4.4. Amortissements 17
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 18
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 18
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 18
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 19

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Ville de BISCHWILLER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☐	☑
Protection du point de prélèvement (1)	☐	☑
Traitement (1)	☐	☑
Transfert	☐	☑
Stockage (1)	☐	☑
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BISCHWILLER
- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 04/06/2007 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui ☑ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public par affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Lyonnaise des Eaux
- Date de début de contrat : 06/11/2007
- Date de fin de contrat : 05/11/2022

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 12 710 habitants au 31/12/2014.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 819 abonnés au 31/12/2014 (3 793 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
Total	**3 793**			**3 819**	**0,7%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 77,28 abonnés/km au 31/12/2014 (77,17 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,33 habitants/abonné au 31/12/2014 (3,36 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 168,14 m³/abonné au 31/12/2014. (168,05 m³/abonné au 31/12/2013).

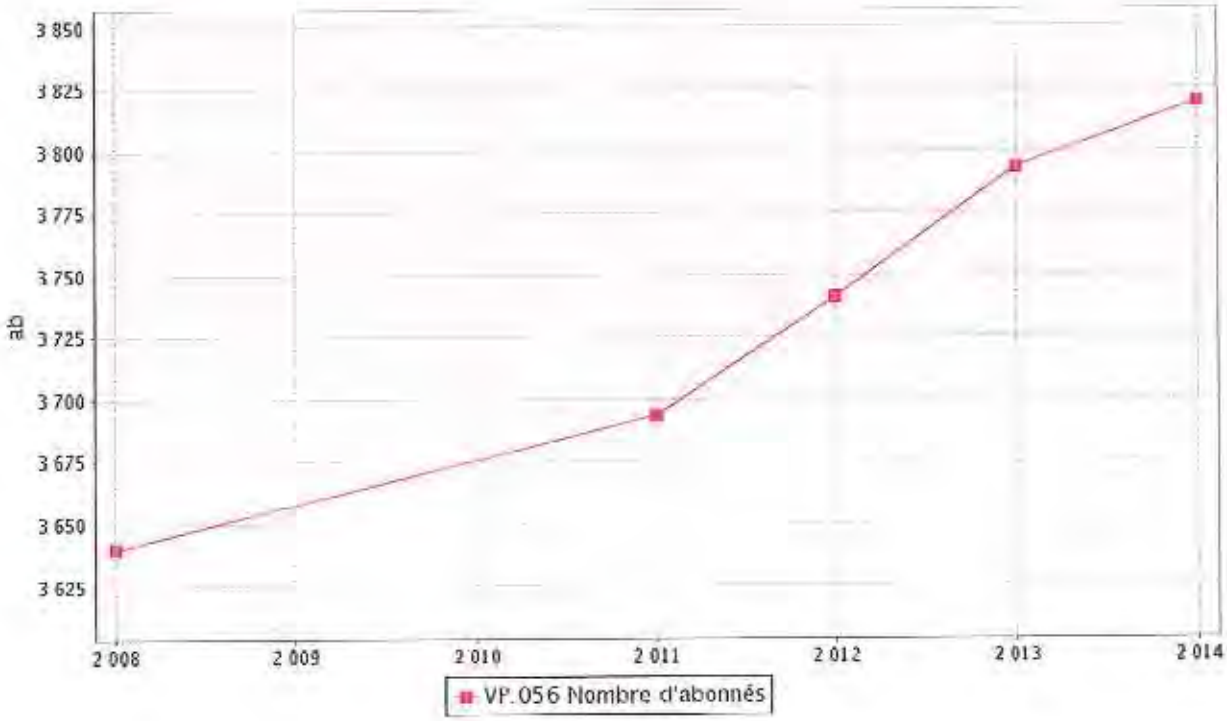

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014

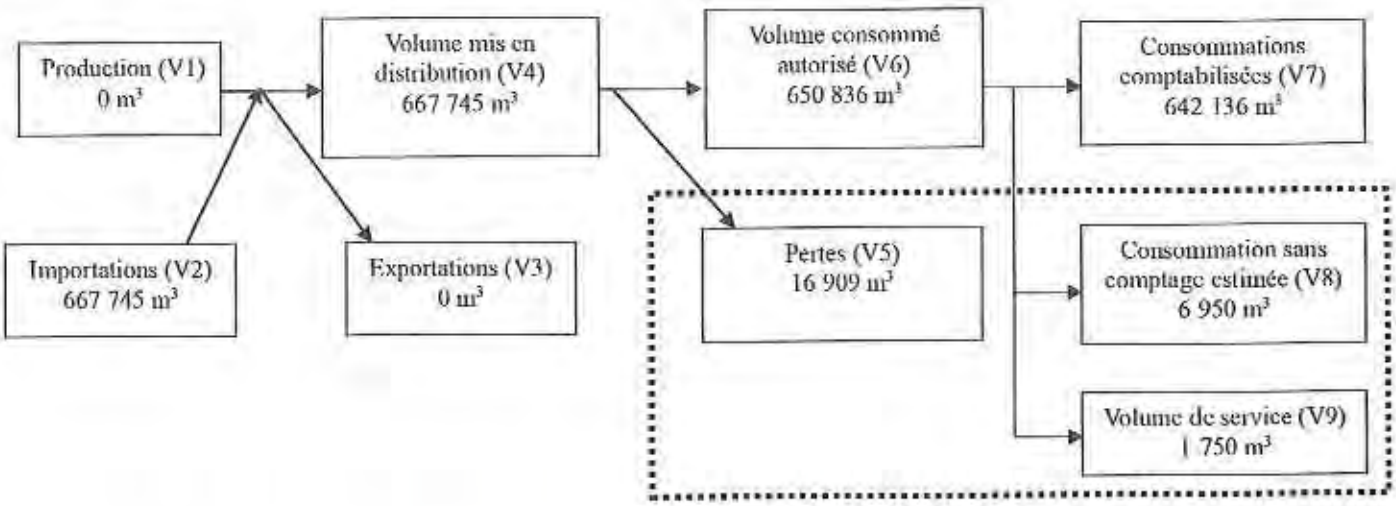

1.5.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**656 446**	**667 745**	**1,7%**	**80**

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**637 414**	**642 136**	**0,7%**

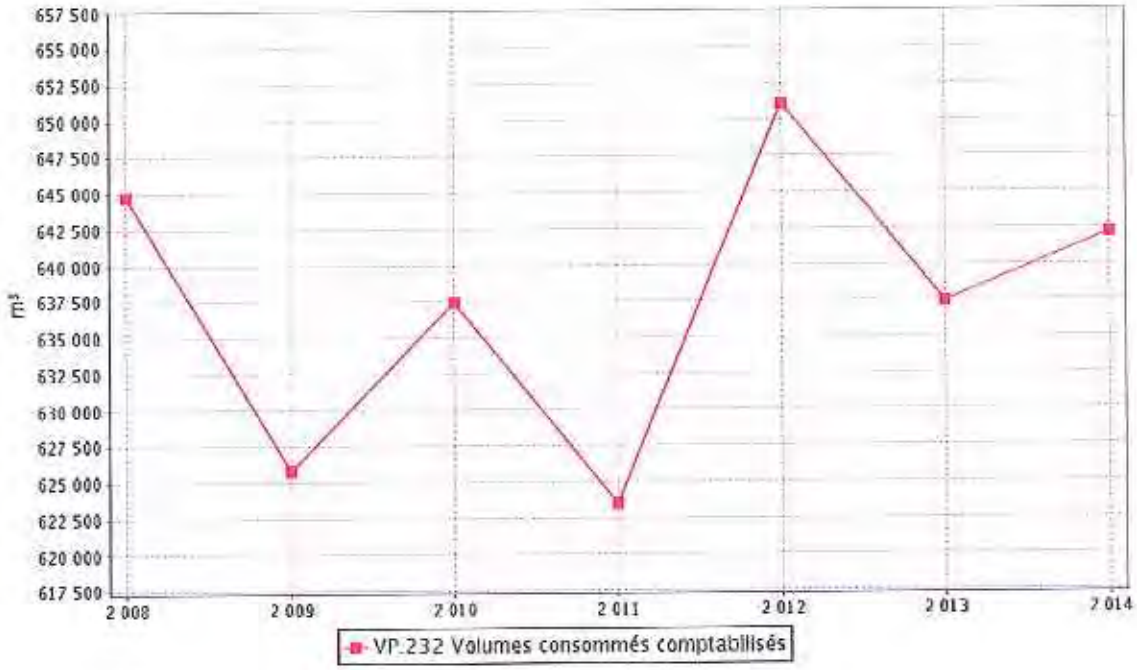

1.5.4. Autres volumes

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**4 871**	**6 950**	**42,7%**
Volume de service (V9)	**4 320**	**1 750**	**-59,5%**

1.5.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**646 605**	**650 836**	**0,6%**

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 49,42 kilomètres au 31/12/2014 (49,15 au 31/12/2013).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Surtaxe communale Eau	0.124 €/m³	0.124 €/m³
	Surtaxe Syndicale Eau	0.125 €/m³	0.130 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement annuel	20,82 €	20,9 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Consommation	0,72 €/m³	0,70 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0511 €/m³	0,0511 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m³	0,33 €/m3

2.2. *Facture d'eau type (D102.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part communale	14,88	14,88	0%
Part syndicale	15,00	15,60	2%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	**29,88**	**30,48**	**2%**
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	20,82	20,90	0,4%
Part proportionnelle	86,40	84,00	-2,8%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	**107,22**	**104,90**	**-2,2%**
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,13	6,13	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	39,60	6,4%
TVA	9,92	9,96	0,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	**53,26**	**55,69**	**4,6%**
Total	**190,36**	**191,07**	**0,4%**
Prix TTC au m³	**1,59**	**1,59**	**0%**

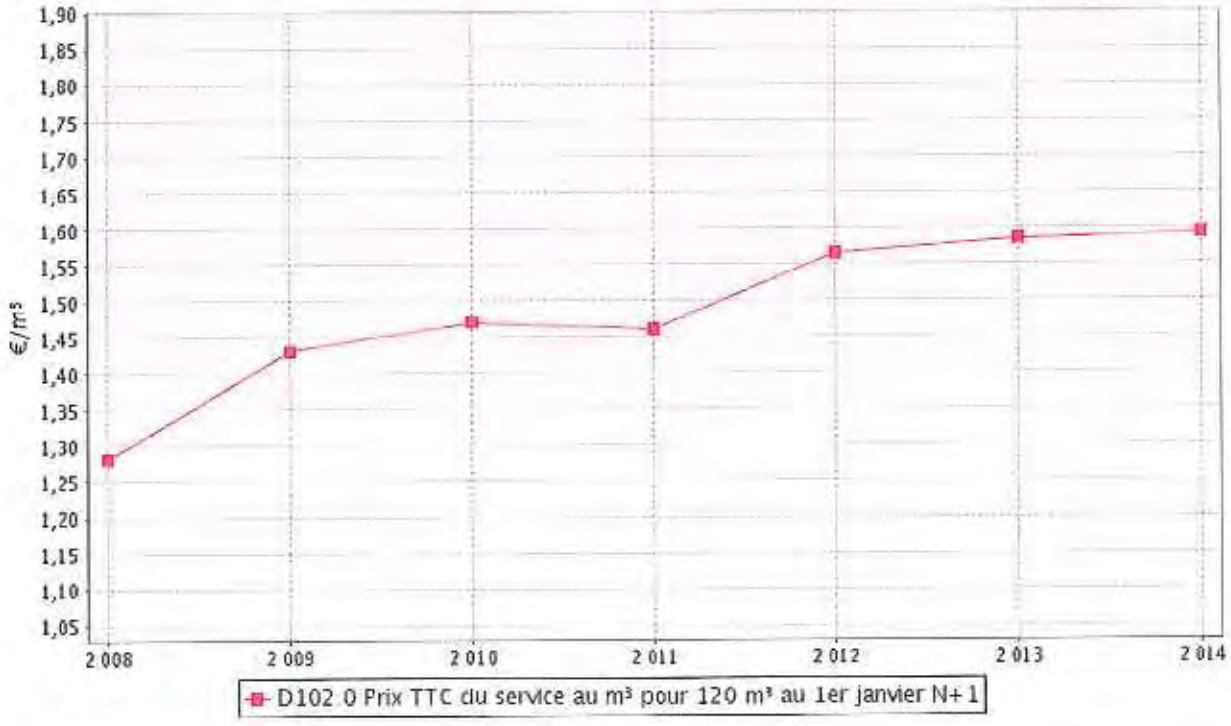

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 811 260 € (792 160 € au 31/12/2013).

Recettes de la collectivité : La part de la collectivité s'élève à **80 405** € (81 126 € au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	23	0	22	0
Paramètres physico-chimiques	25	0	26	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux [3]	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur [3]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (Indicateur P103.2B)	**120**	-	**108**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_7}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	98,5 %	97,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	36,04	36,08
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	97,1 %	96,2 %

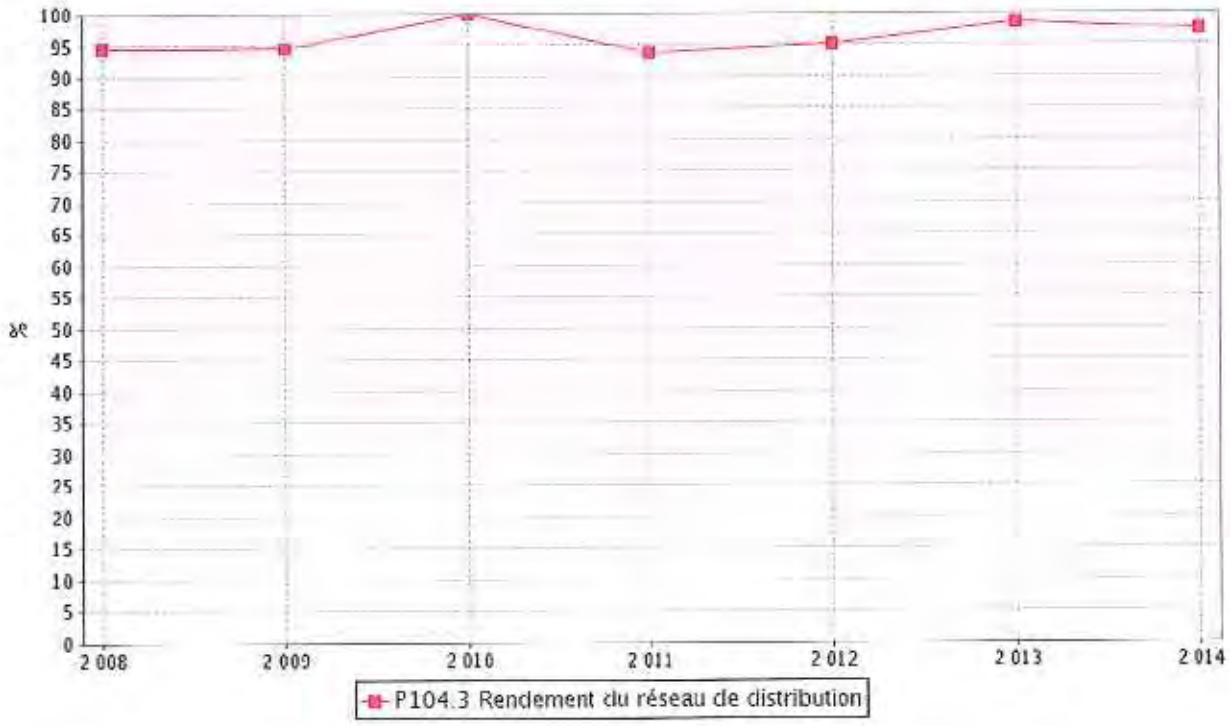

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m³/j/km (1,1 en 2013).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 0,9 m³/j/km (0,5 en 2013).

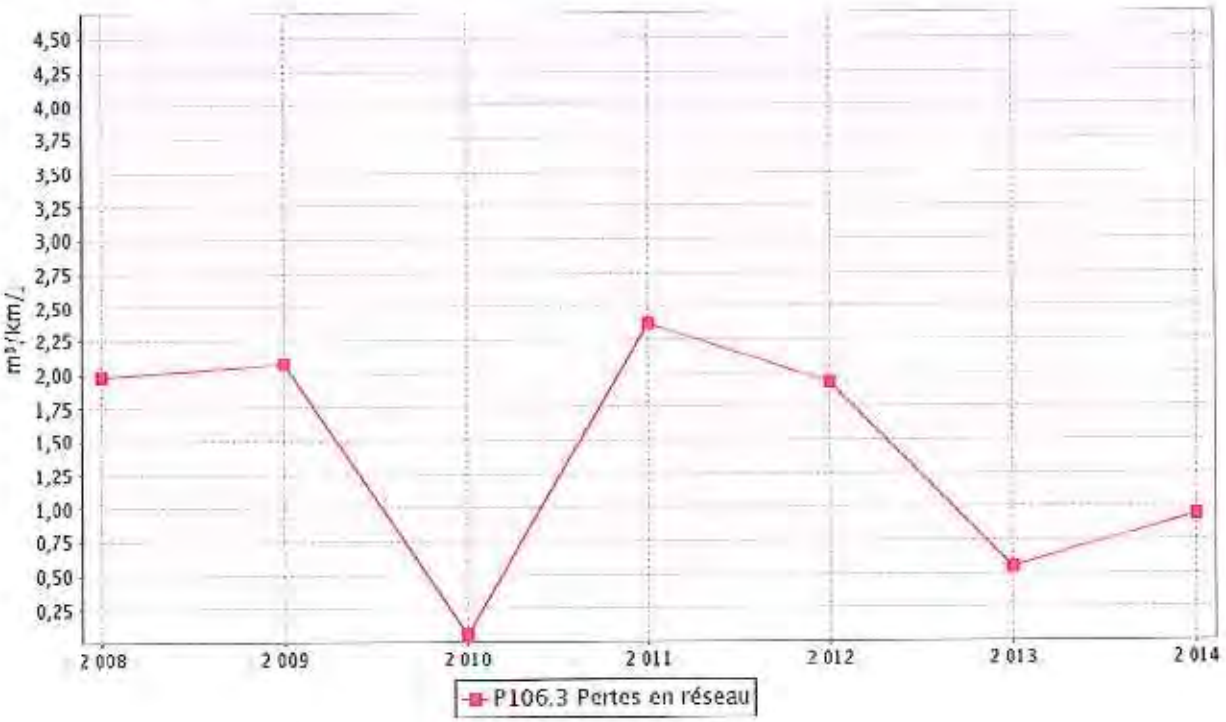

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 2,89 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,17% (1,42 en 2013).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2014, 1 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (1,15 en 2013), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,26 pour 1 000 abonnés (0,3 en 2013).

3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2013).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette en €	273 564,03	359 201,17
Epargne brute annuelle en €	152 317,44	119 705,74
Durée d'extinction de la dette en années	1,8	3

Pour l'année 2014, la durée d'extinction de la dette est de 3 ans (1,8 en 2013).

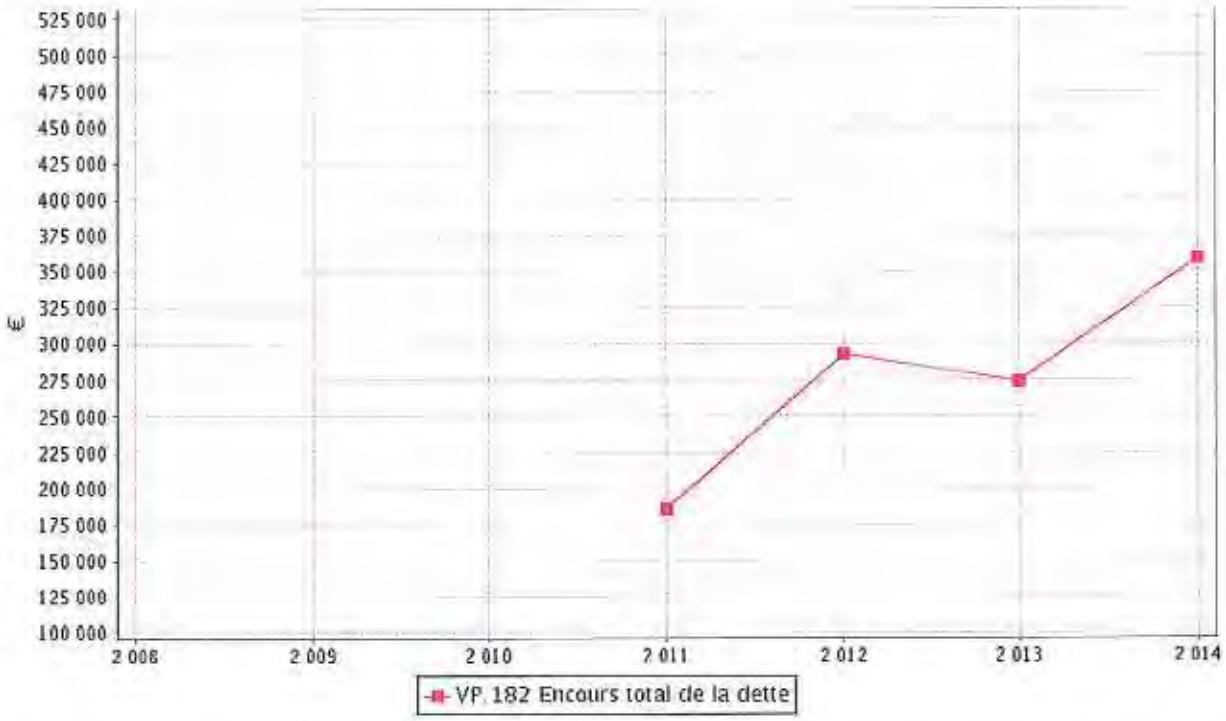

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2014 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2013 est de 0,72% (0,64 en 2013).

3.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 44

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2014, le taux de réclamations est de 11,52 pour 1000 abonnés (9,75 en 2013).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements	3583	3588
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	

4.2. Montants financiers

	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	142 991	280 831
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	273 564,03	359 201,17

4.4. Amortissements

Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 0 € (0 € en 2013).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Rue de la Garance (entre Pasteur et Foulons)	2015	100 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2014 (0 €/m³ en 2013).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans Objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 729	12 710
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,59	1,59
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	30	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution	98,5%	97,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,1	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,5	0,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,42%	1,17%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,3	0,26
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,8	3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,64%	0,72%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	9,75	11,52

TR

LYONNAISE DES EAUX
RAPPORT ANNUEL 2014

Date de signature du contrat : 16.10.2007 pour 15 ans du 06.11.2007 au 05.11.2022

LES CHIFFRES CLES

	2014	2013	2012
• Nb de clients	3819 (+ 0.7 %)	3 793	3 741
• Nb de m³ d'eau facturés	642 002 (+ 1.2 %)	634 132	650 177
• Nb ml de canalisations	49 421 (+ 0.5 %)	49 150	49 150

LE BILAN DE L'ANNEE

Longueur du réseau :

- Répartition par diamètre nominal
- DN < 100 : 14 579 ml
- DN 100-200 : 30 906 ml
- DN > 200 : 3 936 ml

Répartition par type de matériau :

• Polyéthylène :	13 765 ml (- 0.6 %)	13 852 ml	13 852 ml
• PVC :	438 ml (+ 0.2 %)	437 ml	437 ml
• Fonte :	35 183 ml (+ 1.0 %)	34 826 ml	34 826 ml
• Acier :	35 ml (+ 0,0 %)	35 ml	35 ml

Le parc compteurs :

• Nb de compteurs	3 770 (+ 0.8 %)	3 739	3 691

L'âge moyen, tous diamètres confondus, est inférieur à 10 ans.
76 compteurs changés en 2014 contre 70 en 2013.

Variations du patrimoine :

• Nb de branchements réalisés :	5 (- 50.0 %)	10	10
• Nb de branchements renouvelés :	10 (+0.0 %)	10	7

Bilan hydraulique :

• Production d'eau potable (m^3) :	667 745 (+ 1.7 %)	656 446	686 573
• Distribution d'eau potable (volume consommé) (m^3) :	650 836 (+ 0.7 %)	646 605	652 039
• Rendement réseau (%) :	97.5 (- 1.0 %)	98.5	95.00
• Indice linéaire de perte par jour (en m^3 par km) :	0,94 (+ 71.8 %)	0.55	1.92

Bilan qualité :

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 100 % et de 66.67% pour les paramètres physico-chimiques. Deux dépassements ont été observés pour les paramètres physico-chimiques liés à la présence de nickel et de plomb sur des installations situées après compteur.

Bilan d'interventions – réparations :

• Sur branchement :	10 (- 64.3 %)	28	15
• Sur canalisation :	10 (+0.0 %)	10	4

Bilan des interventions :

Nb d'interventions en astreinte sur le réseau :	12 (- 55.6 %)	27	5

Il existe deux types d'astreinte : d'encadrement (le cadre d'astreinte remplace le chef d'agence en-dehors des heures ouvrées) et d'intervention (4 personnes mobilisables à tout moment). Il y a une astreinte supplémentaire assurée 24 h / 24 en cas de situation de crise.

TARIFICATION

Facture globale moyenne (part eau) est de 191.07 € TTC en hausse de 0.37 % pour une consommation annuelle de 120 m^3 (190.36 € TTC en 2014).

	2015	2014	Evol 2015/14
Part du délégataire			
Abonnement annuel	20,90 €	20.83 €	0.38%
Consommation	84,00 €	86.40 €	-2,78%
Part collectivité			
Surtaxe Communale Eau	14,88 €	14,88 €	0.00%
Surtaxe Syndicale Eau	15,60 €	15,00 €	4,00%
Redevances Agence de l'eau			
Préservation des ressources en eau	6,13 €	6,13 €	0.00%
Lutte contre la pollution	39.60 €	37.20 €	6.45%
TVA	9,96 €	9,92 €	0.40%
Total	**191.07 €**	**190.36 €**	**0.37%**

LES MOYENS DU DELEGATAIRE

Centre Régional Alsace Franche-Comté de la Lyonnaise des Eaux, basé à Colmar. Il fait partie de la délégation territoriale Nord Est et assure la coordination des actions de 8 centres régionaux depuis Paris et les interfaces avec la direction nationale

Agence Alsace Nord, dont le siège est à Bischwiller : 49 collaborateurs - 22 agents dont fait partie un service usines (13 agents) à Bischwiller même. Les autres agents sont répartis à Bouxwiller, Obernai, Strasbourg (CUS)

Certification qualité :
ISO 9001 (version 2000) pour l'ensemble des activités, obtenue en juin 2002 et renouvelée début 2007.
ISO 14001 pour le Groupement d'Entreprises Lyonnaise Centre Régional Alsace / Franche-Comté / Colmarienne des Eaux

Moyens techniques sur le terrain

- Véhicules : fourgons atelier équipés, véhicules tout terrain, véhicule léger d'intervention temporaire de type Kangoo
- Stocks de sécurité : avec pièces de réparation pour canalisations de 60 mm à 600 mm, des pompes de secours et matériel électrique associé
- Télésurveillance

LA QUALITE DU SERVICE

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h à 19 h, le samedi de 8 h à 13 h et 24 h / 24, 7 jours sur 7 en cas d'urgence

Statistiques contacts :

• Taux de réclamations :	11.52 (+ 18.1 %)	9.75	12.03
• Taux de prise d'appels au Centre de Relation Clientèle :	88.6 % (- 3.3 %)	91.6 %	89.8 %

Publications informatives : magazine semestriel « l'Eau et vous », livret d'accueil remis à chaque nouveau client, plaquettes informatives sur la qualité de l'eau, enquêtes de satisfaction, lettres aux consommateurs spécifiques, journal « Eau service » pour les collectivités locales

L'Agence en ligne : site internet interactif pour consulter les dernières factures, payer en ligne, communiquer un index de communication, rédiger une demande ou une réclamation par mail, signaler un déménagement, suivre les consommations, etc.

Enquêtes SOFRES pour mesurer la satisfaction des clients

• Taux impayés au 31.13 sur n-1 :	0.72 % (+ 12.5 %)	0.64 %	0.93%
• Nb de dégrèvements réalisés :	0 (- 100.0%)	16	13

COMPTES DU SERVICE

Compte annuel de résultat d'exploitation 2014

• Produits :	928 360 (+ 11.2%)	834 650 €	837 570 €
• Charges :	965 510 (+10.7 %)	871 910 €	858 540 €
• Résultat :	- 37 150 (-0.3 %)	- 37 260 €	- 20 970 €

PERSPECTIVES 2015

En 2015, le délégataire procédera au renouvellement des branchements en fonte de la rue de la Garance dans le cadre des travaux de renforcement de la conduite d'eau réalisés par la ville de Bischwiller.

Annexe au point N°26

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSE MODER

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

I. Situation administrative de la collectivité :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder (SIEBM) est un établissement public de coopération intercommunale. Son objet est la production, le traitement, le transport et la vente en gros d'eau potable jusqu'à l'entrée du réseau des communes membres.

Le SIEBM, syndicat à vocation unique dont le siège est en mairie de Haguenau, a été créé par arrêté préfectoral en date du 14.12.1960.

Il regroupe sept communes (Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Ohlungen, Schweighouse sur Moder) pour une population d'environ 61 000 habitants.

Chacune de ces communes gère son propre réseau de distribution. La Lyonnaise des Eaux – Suez gère et entretient, en tant que délégataire du service de l'eau potable, les installations qui lui sont confiées par le SIEBM et ceci depuis le 01.01.1978. Le contrat de délégation de service public arrivant à échéance au 31 décembre 2014, le contrat d'affermage des installations syndicales a été renouvelé après appel d'offre à Suez à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 10 ans.

II. L'administration :

Le SIEBM est administré par un comité directeur de quatorze membres titulaires et quatorze suppléants. Chaque commune est représentée par deux délégués et deux suppléants.

Le bureau est composé par :

- Président : M. Gunter SCHUMACHER
- 1er Vice-Président : M. Daniel CLAUSS
- 2ème Vice-Président : M. Jean-Marie SANDER
- 3ème Vice-Président : M. Patrick WIRTH

Depuis le 1er avril 2006, le SIEBM s'est doté d'un secrétariat permanent qui est assuré par M. Eric KOBES.

III. Le patrimoine :

Le patrimoine du syndicat intercommunal des eaux de la Basse Moder est composé de trois usines de production et neuf ouvrages de stockage qui assurent l'alimentation d'environ 61 000 personnes :

- L'usine d'Oberhoffen,
- L'usine de Bischwiller,
- L'usine de Rohrwiller,
- Le réservoir surélevé de Bischwiller d'une capacité de 1 200 m³,
- Le réservoir surélevé de Haguenau d'une capacité de 2 200 m³,
- Le réservoir surélevé du Bocksberg à Schweighouse sur Moder d'une capacité de 400 m³,
- Le réservoir surélevé de Schweighouse sur Moder – rte de Strasbourg d'une capacité de 1100 m³,
- Le réservoir semi-enterré d'Ohlungen d'une capacité de 300 m³,
- Quatre bâches de stockage d'eau traitée attenantes aux usines de Bischwiller et d'Oberhoffen sur Moder d'une capacité cumulée de 3 500 m³.

La capacité théorique tous ouvrages confondus est de 8 700 m³.

Les eaux brutes proviennent de sept forages répartis essentiellement sur trois champs captants (Rohrwiller, Bischwiller, Oberhoffen sur Moder).

Les eaux traitées dans les trois usines sont injectées dans le réseau syndical par un système de conduites d'une longueur totale de 41 934 ml allant du diamètre 600 mm au diamètre 100 mm. Afin de garantir une pression suffisante à l'entrée des communes les plus éloignées des sites de traitement, trois surpresseurs sont répartis sur le réseau à Kaltenhouse, Schweighouse sur Moder et Ohlungen.

IV. Les modalités de traitement :

Les eaux brutes sont bactériologiquement très propres mais excessivement chargées en fer et en manganèse. Le traitement qui est mis en place par le SIEBM a pour but de ramener le taux de ces composants à une valeur maximale qui est fixée à 200 µg/l pour le fer et 50 µg/l pour le manganèse. Les trois usines fonctionnent sur des procédés identiques à savoir un double étage de filtration sous pression afin d'éliminer le fer et le manganèse par voie biologique et une chloration en sortie de traitement. D'autres systèmes de chloration sont en place sur les stockages intermédiaires, en l'occurrence les réservoirs de Bischwiller et Haguenau, ainsi que le surpresseur et le réservoir d'Ohlungen.

L'usine d'Oberhoffen/Moder traite l'eau de deux forages contigus à l'installation avec une capacité variable de 300 à 600 m³/h.
Elle est équipée d'une ligne de traitement avec deux filtres déferriseurs et trois filtres démanganiseurs ainsi que de deux bâches de stockage d'eau traitée d'une capacité de 1000 m³. Elle est également équipée d'une unité de traitement du chlorure de vinyle depuis 2008.

L'usine de Bischwiller traite l'eau de trois forages avec une capacité de traitement variant de 450 à 750 m³/h.
Ces trois forages font partie du champ captant de Bischwiller (rive droite de la Moder)
Elle est équipée de deux chaînes de traitement :

- La chaîne Wanson composé de deux filtres déferriseurs et trois filtres démanganiseurs
- La chaîne Degrémont composé d'un filtre déferriseur et deux filtres démanganiseurs

L'usine dispose de deux bâches de stockage d'eau traitée d'une capacité de 400 et 1 100 m³.

L'usine de Rohrwiller traite l'eau de deux nouveaux forages et a une capacité de traitement de 200 m³/h.
Elle est équipée de deux chaînes de traitement avec un filtre déferriseur et deux filtres démanganiseurs pour chaque ligne.
La capacité théorique journalière de production et de traitement, de l'ordre de 22 000 m³, est largement supérieure aux besoins en pointe qui sont de 14 à 16 000 m³/jour. Cependant, les besoins en pointes horaires notamment lors des canicules peuvent atteindre 800 m³/heure et de ce fait, les installations en production instantanée sont sollicitées au maximum. Les volumes annuels d'eau traitée fournis aux communes membres sont de l'ordre de 4 millions de m³.

V. Le fonctionnement du service :

Le SIEBM ayant confié l'exploitation de ses installations à la Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, c'est elle qui assure le fonctionnement et prend en charge tous les frais inhérents à la bonne marche du service délégué.

Les obligations contractuelles du fermier concernent notamment les frais de personnel, d'énergie, des consommables, d'analyse, de remplacement de matériels électriques tournants, d'entretien des locaux...

La tarification du service pour la part fermière s'élève au 1er janvier 2014 à 0.2540 € HT/m³ d'eau vendu. Elle était de 0.2400 € HT/m³ au 1er avril 2014 compte tenu de l'avenant du 17 mars 2014. La part syndicale est fixée à 0.125 € HT par m³.

VI. Les travaux d'investissements en 2014 :

L'année 2014 a été marquée par des opérations d'amélioration du patrimoine, de renouvellement ou de maintenance dont les plus notables sont :

- La fin de mission d'assistance à maîtrise d'œuvre engagée pour le renouvellement de la DSP,
- Le rebouchage des puits et forage désaffectés,
- Des travaux de pose d'un robinet vanne et d'une surverse au pont de la Moder à Rohrwiller,
- Des travaux de reconnaissance hydrogéologique pour remplacer le puits centre à côté de l'usine de Bischwiller,
- La sécurisation de l'accès aux filtres de l'usine de traitement de Bischwiller,
- Le déplacement de la conduite DN 350 à la sortie de la commune de Rohrwiller.

VII. Projets pour 2015 :

Pour 2015, il est prévu de réaliser une étude synthétisant les études existantes sur la présence de chlorure de vinyle, de modifier le réseau d'adduction d'eau et de sécuriser l'accès aux filtres des usines, et de construire une bâche de reprise attenante à l'usine de traitement de Rohrwiller.

VIII. Le compte administratif 2014 :

Le compte administratif présente un solde cumulé de 616 717.43 €. La section d'exploitation présente un excédent de 399 483.08 € et la section investissement un excédent de 17 320.52 €.

Annexe au point N°27

SR

ELECTRICITE DE STRASBOURG

RAPPORT ANNUEL 2014

Contrat signé le 15 janvier 1997 pour une durée de 40 ans, soit jusqu'au 14 janvier 2037.

Il se présente en 3 volets :

1. les chiffres concernant Bischwiller
2. les éléments financiers
3. une plaquette de présentation des activités

1er volet : les chiffres concernant Bischwiller	2014	2013	2012
Chiffres significatifs			
Montant des travaux réalisés par ES Réseaux à Bischwiller :	189 441,99 €	284 894,78 €	250 420,01 €
Valeur des ouvrages concédés et provisions pour renouvellement :			
- valeur brute comptable au 31.12.2014 :	7 274 147,37 €	7 098 666,27 €	6 816 528,74 €
- amortissements cumulés au 31.12.2014 :	3 231 314,78 €	3 069 685, 06 €	2 903 599,85 €
- valeur nette comptable au 31.12.2014 :	4 042 832,59 €	4 028 981, 21 €	3 912 928,89 €
- provisions constituées pour le renouvellement :	2 054 454,90 €	2 066 871,55 €	2 094 121,12 €
Taxes et redevances perçues par la commune :			
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Paiement de l'exercice) :	28 665,00 €	28 296,00 €	27 810,00 €
- contribution foncière des entreprises :	6 526,00 €	3 235,00 €	3 145,00 €
- taxe communale sur la consommation finale d'électricité (paiement de l'exercice) :	203 958,00 €	181 618,17 €	186 348,45 €
- taxe foncière (part communale) :	3 310,00 €	1 011,00 €	982,00 €
- redevance R1 payée au titre de 2014 :	1 279,70 €	1 267,51 €	1 262,86 €
- redevance R2 payée au titre de 2014 :	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- convention au titre de 2014 :	7 087,14 €	123,15 €	18 546,20 €
Total perçu par la commune :	250 825,84 €	215 550,83 €	238 094,51 €

Réseaux :

A Bischwiller, il y a 77 postes de transformation électrique. Son réseau est composé de :

- 42,23 km de ligne basse tension aérienne
- 56,49 km de ligne basse tension souterraine
- 9,73 km de ligne haute tension aérienne
- 36,55 km de ligne haute tension souterraine

Consommation d'électricité

A Bischwiller, ES Réseaux a distribué en 2014 65 millions de kWh (68,7 millions en 2013 et 71 millions en 2012)

- 5 634 clients (raccords sur le réseau) particuliers et professionnels BT < 36 kVA (5 565 en 2013, soit + 69)
- 41 clients professionnels BT > 36 kVA < 240 kVA (40 en 2013)
- 28 clients professionnels > 240 kVA (27 en 2013)

Chiffre d'affaires des clients aux tarifs régulés + acheminement des autres clients : 4,81 M€ (idem en 2013, 4,75 M€ en 2012)

Demandes d'aide sociale à Bischwiller

2014 : 12 demandes – 9 dossiers acceptés – 2 209,79 € accordés
2013 : 25 demandes – 15 dossiers acceptés – 3 767,39 € accordés
2012 : 46 demandes – 23 dossiers acceptés – 7 749 € accordés

Résultats de l'enquête de satisfaction novembre 2014 auprès d'un échantillon de 100 maires des communes desservies par le groupe ES :

- Note moyenne : 8,4/10 (8,3/10 en 2013 et 8/10 en 2012)

Travaux réalisés en 2014 :

- Renouvellement du poste HTA y compris BT HTA et BT HTB
- Rue de la Prairie, renouvellement des cellules HTA au poste RD Prairies

Principaux incidents en 2014 dans la commune :
11/08/2014 – 4 718 clients concernés
24/02/2014 – 53 clients concernés

2e volet : les éléments financiers du groupe ES

- Consommations totales d'électricité en 2014 : 6 719 GWh (7 111 en 2013, soit – 5,5 %)
- Chiffre d'affaires consolidé : 945,2 M€ (838 349 M€ en 2013, soit + 12,7 %)
- Résultat net : 60,1 M€ (70,8 M€ en 2013, soit - 15,1 %)
- Résultat opérationnel : 99 M€ (115,91 M€ en 2013, soit – 14,6 %) – Dégradation sous l'effet de l'augmentation du coût d'achat des pertes réseaux qui ne sont plus achetées auprès d'EDF à un tarif spécifique mais sur le marché de l'énergie ; des charges externes et des frais de personnel qui augmentent
- Résultat financier : - 818 000 M€ (- 1,22 M€ en 2013) – Amélioration de 0,4 M€ par rapport à l'exercice 2013 suite au jugement du tribunal de Montreuil en faveur d'ES (recours suite à notification de redressement lié au contrôle fiscal de 2005 – 2007)

3e volet : presentation des activités du groupe ES

A noter, la fin des tarifs règlementés jaune et vert au 31.12.2015.

ES est engagé en faveur des clients en difficulté (tarif première nécessité TPN, participation au Fonds de Solidarité Logement FSL qui concerne plus de 1 500 clients) et de l'environnement et propose une offre complète en matière d'éco-efficacité énergétique.

Chiffres clés du groupe ES :

- 89 535 interventions par an auprès des utilisateurs (83 642 en 2013) et 184 réclamations clients dues au réseau (perturbations, coupures, tenue de tension) contre 220 en 2013
- 484 maisons rénovées BBC ou en cours de rénovation en Alsace.
- 590 000 appels traités par les conseillers ES dans les 4 agences clientèle (2 à Strasbourg, 1 à Haguenau et 1 à Molsheim).
- 371 454 visites uniques sur les sites du groupe et 17 % de consultation des sites via smartphones.
- 100 % des maires interrogés satisfaits.

Chiffres clés d'ES Réseaux (ESR) en 2014 :

- 2e distributeur de France après ErDF (présence sur les ¾ du département du Bas-Rhin)
- 400 communes desservies – 526 009 utilisateurs dont plus de 3 940 producteurs (installations photovoltaïques principalement)
- Plus de 14 825 km de réseau
- 41 M€ investis en 2014 (40 en 2013) pour le réseau
- 6 720 GWh (7 111 en 2013) qui ont transité par le réseau ESR
- 6 min 55 sec (9 min 52 sec en 2013) = temps de coupure annuel moyen – 75 % des clients réalimentés en moins de 30 min suite à un incident HTA (77 % en 2013)
- 100 % des réseaux HTA (lignes moyenne tension) et 83% (82 % en 2013) des réseaux BT (basse tension) neufs et renouvelés ont été mis en souterrain – 65 % du réseau électrique d'ESR est en souterrain (60 % en 2013).
- 47 km de réseaux en aérien HTA et BT déposés en 2013 (48 en 2013) et près de 219 km de lignes aériennes déposées sur les 5 dernières années.

SR

GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

RAPPORT ANNUEL 2014

Rappel du contrat de concession :
Le contrat a été signé avec la Ville de Bischwiller le 24.02.2005 pour 30 ans.

Les chiffres pour Bischwiller en 2014:	2014	2013	2012
• Montant de la redevance R1 :	6 079 €	6 057 €	5 911 €
• Nb de clients :	2 753	2 733	2 714
• Nb de points de livraison :	2 753	2 733	2 714
• Nb de kWh acheminés :	85 108	127 927 000	140 292 000
• Recettes d'acheminement :	694 136	957 537 € HT	961 994 € HT
• Recettes hors acheminement : (raccordements, prestations facturées à l'acte, Déplacement d'ouvrages, etc.)	66 308	52 069 € HT	51 027 € HT
• Valeur brute du patrimoine concédé :	5 008 710 €	4 919 677 €	4 828 397 €
• Valeur nette du patrimoine concédé :	2 949 536 €	2 972 353 €	2 983 311 €
• Valeur de remplacement :	10 525 052 €	10 352 694 €	10 157 680 €
• Charges totales d'exploitation :	379 676 €	385 179 €	378 564 € HT
• Charges calculées :	220 834 €	224 420 €	319 613 € HT

Le patrimoine :
Inventaire des ouvrages :

• Longueur du réseau :	43 812 m	43 743 m	43 701 m
• Canalisations moyenne pression :	39 131 m	39 061 m	39 019 m
• Canalisations basse pression:	4 681 m	4 682 m	4 682 m
• Postes de détente réseau :	7	7	7

Le réseau est constitué à 60 % de polyéthylène, à 37 % d'acier et à 3 % d'autres matières.
Age moyen du réseau : 26 ans.

Investissements :

- 67 711 € (86 566 € en 2013) ont été investis en 2014
  - ✓ 58 263 € HT pour le développement des ouvrages
  - ✓ 9 448 € HT pour la sécurité industrielle

  Le développement des ouvrages consiste en la construction de nouveaux ouvrages de distribution comme canalisations, branchements ou postes de détente dans les parties du territoire non encore desservies ; la stratégie industrielle est destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.

- Principaux chantiers de développement à Bischwiller (69 m de réseau ont été étendus en 2014) :
  - Pose de 56 m impasse du Château d'Eau et de 13 m impasse du Blaireau

- GrDF n'a effectué aucun déclassement (abandon, dépose ou réutilisation) sur le territoire de la concession.

- Programme pluriannuel de travaux sur Bischwiller :
  2015 : rue des Serruriers – modernisation des réseaux, rue d'Oberhoffen – déplacements d'ouvrages à la demande de tiers
  2017 : rue des Charrons / place de la Mairie et rue de la République – renouvellement du réseau

- Maintenance des ouvrages (surveillance et entretien courant) à la maille du Grand Est : 14 956 000 € en 2014 (15 063 000 € en 2013).
  80 000 km de réseaux surveillés au niveau national par les véhicules de surveillance réseau (VSR), dont 14 km sur la commune.

- Vérification des dispositifs de comptage sur la commune : 37 compteurs domestiques en 2014 et 15 compteurs industriels.

La sécurité des biens et des personnes :

Suivi des travaux de tiers à Bischwiller : GrDF a enregistré et traité 72 demandes de renseignements et 184 déclarations d'intention de commencement de travaux pour des travaux envisagés par des tiers (respectivement 61 et 129 en 2013) ; 71 DT avec présence d'ouvrages GrDF et 178 DICT avec présence d'ouvrages GrDF (respectivement 61 et 122 en 2013).

Il existe un plan anti-endommagement qui vise à réduire les endommagements aux ouvrages lors de la réalisation des travaux à proximité d'ouvrages de distribution.

1 dommage lors de travaux de tiers est à signaler en 2014 (1 en 2013 également).

Appels de tiers :	***2014***	***2013***	***2012***
• Nombre total d'appels sur la commune :	67	66	73
• Pour intervention de sécurité gaz :	34	31	42
– Dont appels pour fuite ou odeur de gaz :	27	21	32

– Dont appel pour incendie ou explosion :	0	2	1
– Dont appels autres motifs de sécurité :	7	8	9
• Pour dépannage :	33	35	31
– Dont appels pour manque de gaz :	26	21	18
– Dont appels pour autres dépannage :	7	14	13
• Nombre total d'incidents :	26	31	39
– Dont incidents causés par des travaux de tiers :	1	1	1
– Dont manque de gaz ou défaut de pression sans fuite :	11	10	12
– Dont fuite de gaz sans incendie ni explosion :	10	14	14
– Dont incidents avec incendie et ou explosion :	1	1	0
– Dont incidents autre nature :	4	6	13

Au total, en 2014, 131 clients (24 en 2013) à Bischwiller ont subi une interruption de la fourniture de gaz pour cause d'incident.
Siège des incidents : 12 sur branchements individuels ou collectifs, 1 sur conduites d'immeuble, conduites montantes et branchements particuliers sur conduites montantes) et 7 sur postes, compteurs ou autres

Le délai d'intervention est de moins d'une heure dans 95 % des cas au niveau national, au niveau départemental, il est de 99,39 %.

Aucun incident qualifié de majeur (c'est-à-dire entrainant une coupure pour au moins 200 clients ou faisant au moins une victime) ne s'est produit à Bischwiller.

A noter l'entrée en fonction au niveau national depuis le 1er novembre 2011 de la procédure de gaz renforcé (PGR) qui sert à renforcer l'efficacité des interventions liées au gaz entre les gaziers et les sapeurs-pompiers et le plan ORIGAZ (plan d'organisation et d'intervention gaz) qui permet de prendre rapidement toutes les mesures adéquates pour limiter les répercussions lors d'un événement concernant la distribution de gaz. En 2014, Le PGR a été déclenché le 6 juillet à Besançon suite à une coupure de 700 clients suite à un feu de coffret.

Principales demandes de prestations réalisées sur Bischwiller en 2014 :

- Mise en service : 361 (362 en 2013)
- Mise hors service (avec ou sans déplacement) : 240 (227 en 2013)
- Interventions pour impayés : 87 (63 en 2013)
- Changement de fournisseur : 112 (157 en 2013)
- Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard : 30 (21 en 2013)
- Déplacement vain ou annulation tardive : 47 (34 en 2013).

GrDF dans la région Grand Est en 2015 :

Faits marquants de l'année :

- 34 communes du Grand Est ont renouvelé la délégation de service public pour la distribution de gaz naturel avec GrDF
- Programme de travaux pluriannuels et d'extension de réseau : 51 360 000 € prévus pour 2015, 14 981 418 € pour 2016, 6 486 145 € pour 2017 et 2 868 337 € pour 2018.
- Visite d'un chantier gaz innovant à Kingersheim (l'installation sert à la protection cathodique du réseau de distribution du gaz naturel)
- Inauguration d'une maison RT2012 (règlementation thermique) à Didenheim
- Déploiement, depuis 2009 du télérelevé pour 11 millions de clients particuliers, professionnels et collectivités locales à l'échelon national avec remplacement des compteurs existants par des compteurs équipés de modules radio (durée de vie : 20 ans). A fin 2014, plus de 3 500 collectivités ont signé une convention-cadre pour l'hébergement des concentrateurs installés sur des points hauts (de type toits d'immeuble).

Tarifs et facturation :

Rappel des tarifs des différents types d'abonnement

T1 (< 6 000 kWh) : 32,28 € pour le 1er semestre 2014 et 33,24 € pour le 2e semestre 2014
T2 (de 6 000 à 300 000 kWh) : 124,56 € pour le 1er semestre 2014 et 128,28 € pour le 2e semestre 2014
T3 (de 300 000 kWh à 5 M kWH) : 707,64 (1er semestre 2014) et 728,40 € (2e semestre 2014)
T4 (+ de 5 M kWh) : 14 296,80 € (1er semestre 2014) et 14 717,16 € (2e semestre 2014)

Composantes de la facture moyenne HT d'un client domestique au tarif règlementé en 2013 :
52 % financent la fourniture de gaz
25 % la distribution
12 % la commercialisation
6 % le transport
et 5 % le stockage.

Prestations et qualité de service

- Accueil téléphonique par numéro non surtaxé – 41 721 appels reçus – 93,47 % de taux de disponibilité (93,74 % en 2013).
- Accueil acheminement
- Relève des volumes acheminés : 99,66 % de taux de relevés sans erreur (99,64 % en 2013) et 97,92 % de taux de relevés sur index réels (97,81 % en 2013)
- Satisfaction des clients mesurée sur la Région Est :
  - ✓ Particuliers : 96,18 % (96,51 % en 2013)
  - ✓ Professionnels : 96,44 % (96,28 % en 2013)
  - ✓ Indice global de confiance des collectivités territoriales : 93 % des 236 élus et 41 fonctionnaires qui se sont exprimés lors de l'enquête annuelle font confiance à GrDF et 94 % soulignent la qualité des relations avec GrDF.
- 39 000 réclamations (idem en 2013) enregistrées,
- 98 % des réclamations sont traitées dans les délais fixés par GrDF

- Mise en place d'un extranet à destination des collectivités locales.

Engagement sociétal et durable :

Evolution de la politique de partenariat autour de 2 axes :

- Solidarité – social – insertion (Fédération Française de basket, Fédération Française de Cyclotourisme, Cuisine mode d'emploi(s), Jardins de Cocage, Fédédération Française des Banques Alimentaires)
- Ecologie urbaine, biodiversité (adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle et la Fédération Nationale des Travaux Publics pour prendre en compte l'impact des chantiers de GrDF sur la biodiversité, soutien au réseau de jardins familiaux, partenariat avec des étudiants en école d'ingénieur d'étudier la faisabilité d'une installation d'une unité de pompage solaire à partir du puits pour l'arrosage avec récupération des eaux de pluie, possession de 6 ruches exploitées par les apiculteurs de l'UNAF et animations pédagogiques autour des abeilles, soutien à l'organisation du Prix de la capitale française de la biodiversité).

GrDF s'engage aux côtés des collectivités locales vers des objectifs énergie – climat et le développement du biométhane (le gaz vert).

Réalisations en Alsace :

- Résidence Saint Charles à Kingersheim (68), primée au Trophée Gazosphère (modèle d'éco-conception avec bâti BBC, production locale d'électricité et eau chaude sanitaire + chaudière gaz à condensation)
- Remplacement d'un four industriel fonctionnant au propane par un four utilisant du gaz naturel chez KME à Niederbruck (68), l'investissement permettra de réaliser 30 % d'économie
- Rénovation – extension du complexe omnisport de Marckolsheim (67) avec 2 pompes à chaleur à gaz naturel et une chaudière à condensation.

Annexe au point N°29

MAISON DE L'ENFANT
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Synthèse du rapport d'activité 2014

La Maison de l'Enfant est gérée par Délégation de Service Public attribué à l'AGF (Association Générale des Familles du Bas-Rhin) depuis le 1er mars 2008. Suite à un premier contrat arrivé à échéance le 28 février 2013, un nouveau contrat a été signé, après mise en concurrence, pour une nouvelle période de 5 ans (1er mars 2013 – 28 février 2018). Ce contrat concerne les communes de Bischwiller et d'Oberhoffen-sur-Moder, la participation financière de chaque commune étant dépendant du nombre d'heures de garde.

I. SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL « Du cocon au papillon »

EFFECTIFS

Agrément pour 145 places depuis janvier 2010.

Les enfants et leur famille (entre parenthèses les chiffres 2013)
228 862 heures (219 862) de garde ont été facturées en 2014, dont 80,70% (76,54 %) pour Bischwiller. Cela représente une augmentation de 4 % par rapport à 2013 (enfants<4 ans uniquement) et dépasse les prévisions. Mais le nombre d'heures concernant Oberhoffen est en baisse de 14%.
Le nombre d'enfants accueillis a augmenté de 3 % par rapport à 2013. Aussi, sur les 215 (210) enfants accueillis en un an, 59 (63) ont été admis et 64 (52) ont quitté la structure.
Au 31 décembre, on dénombre 153 (158) enfants dont 63 âgés de 10 semaines à 3 ans et 90 de 3-6 ans.
Lieu de résidence : 109 (151) enfants sont originaires de Bischwiller, 40 (59) d'Oberhoffen sur Moder et 4 (5) de l'extérieur. La baisse du nombre d'enfants d'Oberhoffen est liée à la création de micro structures petite enfance dans cette commune.
90 % (91 %) des familles sollicitant le service ont 1 ou 2 enfants à charge.
Le pourcentage d'enfants issus de familles monoparentales progresse, passant de 20 à 24 %.
Contrats les plus représentatifs pour les moins de 3 ans : 30h00 hebdomadaire (25 %), 40h00 (27.5 %) et 50h00 (26 %).
Contrats les plus représentatifs pour les 3-6 ans : 90.5 % ont des contrats > 20h00 hebdomadaire.

Le personnel
Sur les 43 assistantes maternelles en activités, 34 sont domiciliées à Bischwiller, 8 à Oberhoffen-sur-Moder et 1 à Kaltenhouse ; 1 est en congé parental et 1 en longue maladie. Elles sont encadrées par la directrice puéricultrice à 80% et 3 Educatrices de Jeunes Enfants (EJE). Une est à temps plein depuis le 1er janvier 2011, deux supplémentaires nommées depuis le 1er janvier 2014, suite aux recommandations du Docteur SUTTERLIN (Médecin de la Protection Maternelle Infantile) ; 1 temps plein et 1 mi-temps, afin de respecter la règlementation.
Les mouvements : 3 Assistantes MATernelles (AMAT) sont parties en retraite, 1 a quitté la structure afin de participer à l'ouverture d'une MAM à Oberhoffen, 2 ont été embauchées pour compenser les départs.

TEMPS FORTS ET ACTIVITES

Atelier d'éveil musical avec l'association Impact, mutualisé avec le Multi Accueil, toutes les trois semaines. 1 séance organisée à l'Unité de vie Eugène Lambling.
Activités d'éveil (1 fois/semaine) destinées aux enfants de 2-3 ans. 34 enfants répartis en petits groupes y participent, avec pour objectifs la socialisation, la stimulation de la motricité fine et globale, la stimulation du langage. Les enfants ont également participé à des activités à la médiathèque.

Ludothèque-bibliothèque : animations proposées par les EJE, prêt de livres et jeux, jardin d'éveil pour les 3-6 ans pendant les vacances scolaires.
Projet intergénérationnel : rencontre des enfants avec des pensionnaires de l'accueil de jour « Maison bleue » du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller.
Visites des écoles maternelles, pour les enfants âgés de 3 ans.
Organisation par les EJE et quelques AMAT de la **fête de Noël** à la MAC : création de décors, fabrication de costumes...

EQUIPEMENT EN MATERIEL DE PUERICULTURE

Du matériel de puériculture est prêté aux AMAT et renouvelé si nécessaire.
Fourniture des couches aux AMAT depuis septembre 2014 : commandées par la structure au Super U et cherchées à la MDE par chaque nourrice selon un planning prédéfini.

LOCAUX

Les locaux, d'une superficie de 165 m², sont scindés en deux parties, la première dédiée aux activités éducatives et la seconde à la gestion administrative.

ACTIVITES DES ENCADRANTS

Interventions de la psychologue : 4 séances de 2h00, sous forme de prise en charge individuelle ou collective.
Abonnements : classement des revues et ouvrages par thématique, possibilité de prêt par les AMAT
Formations :

- pour des AMAT : « Comprendre bébé avant qu'il ne parle », « Premiers secours », « Apporter de la lumière à la créativité », « Prévenir et gérer le stress », « Créer un conte animé », « Développer sa concentration et sa mémoire »
- pour les EJE : « Communication bienveillante », « L'observation de l'enfant »
- pour la directrice : « Accueillir la diversité des situations familiales et des références éducatives » et formation au projet d'établissement.

Réunions :

- 3 réunions avec les assistantes maternelles
- 3 réunions de la directrice au siège de l'AGF à Strasbourg

Visite à domicile et visites de sécurité : dans le cadre du suivi individuel, plus régulier puisque l'équipe d'EJE a été renforcée.
Relations partenariales : avec les EJE des autres crèches du Bas-Rhin, avec les directrices des S.A.F. du Bas-Rhin, l'orthoptiste, le service de la Protection Maternelle Infantile et les pompiers.
Accueil de stagiaires : l'accueil de stagiaire est un enrichissement pour l'équipe et permet la transmission des savoirs faire.

PARTICIPATION DES PARENTS

- Participation d'un représentant des parents aux 2 comités de pilotage de la DSP
- Invitations aux activités d'éveil & aux ateliers d'éveil musical.

PERSPECTIVES 2015

Activités : Poursuivre les activités d'éveil et les partenariats existants.
Formations : 9 sont programmées en 2015.
Recrutements : 2 AMAT devront être embauchées, afin de compenser les départs.
Projet d'établissement : refonte du projet d'établissement demandé par l'AGF à l'ensemble des structures petite enfance, nécessitant un gros travail de concertation au sein de l'équipe.

PARTS RESPECTIVES DE BISCHWILLER ET D'OBERHOFFEN-SUR-MODER DANS L'ACTIVITE

Année	Service d'Accueil Familial			
	Heures de garde facturées	dont Bischw.	dont Oberh.	% Part d'Oberh.
2009	197 563	158 059	39 504	20,00 %
2010	199 994	149 839	50 155	25,08 %
2011	208 438	156 185	52 253	25,07 %
2012	223 246	158 208	65 038	29,13 %
2013	219 862	168 261	51 601	23,46 %
2014	**228 862**	**184 694**	**44 164**	**19,3 %**

BILAN FINANCIER

Année	Nbre d'heures	Charges	Coût horaire	Participation des parents	PSU CAF	Produits exceptionnels	Participation communes	participation cnes / heure
2009	197 563	1 114 872 €	5.64 €	242 685 €	390 759 €	10 114 €	471 315 €	2.39 €
2010	199 994	1 127 648 €	5.64 €	265 118 €	408 154 €	5 425 €	448 951 €	2.24 €
2011	208 438	1 194 639 €	5.73 €	259 052 €	442 250 €	14 240 €	479 098 €	2.30 €
2012	223 246	1 351 220 €	6,05 €	250 341 €	617 103 €	7 788 €	475 988 €	2,13 €
2013 DSP1	39 468	226 754 €	5,75 €	45 295 €	112 143 €	0	69 315 €	2,23 €
2013 DSP2	180 394	1 132 740 €	6,28 €	197 531 €	523 908 €	1 883 €	387 847 €	2,15 €
2013	219 862	1 359 493 €		242 826 €	636 051 €	1 883 €	457 162 €	2,08 €
2014	228 858	1 448 967 €	6,33 €	261 184 €	703 277 €	64 814 €	483 328 €	2,11 €

II. MULTI-ACCUEIL « Les p'tits dauphins » »

EFFECTIFS

L'agrément du Multi Accueil est passé de 17 à **22 places** avec un agrément modulé pour 5 places d'accueil temporaire en halte-garderie (9h à 12h et 14h à 17h) depuis le 2 novembre 2013.

Les enfants et leur famille (entre parenthèse les chiffres de 2013)
93 (85) enfants sont inscrits en accueil régulier ou ponctuel **dont 90 (74) de Bischwiller**. Le taux d'occupation est de 86.28 % (82,12 %). **Depuis 2008, effectif en nette progression**, passant de 67 à 93 enfants accueillis, à effectif de personnel presque constant.
Cela représente **35 981 heures de garde** (34 933) dont 95.13 % (88,6 %) pour Bischwiller. L'augmentation du nombre d'heures est dû à la mise en place de l'agrément modulé : 61 contrats < 10h00 hebdo. Les contrats de 10h00 à 50h00 reflètent le travail à temps partiel de bon nombre de femmes actives. On notera également 2 contrats > 50h00 hebdo.
20,43 % (14 %) des 93 familles **ont des revenus faibles** (Revenu Mensuel Moyen < 860 €) et 6 % (11,5 %) sont au-dessus du plafond CAF (RMM > 4 579,20 €). 17 % des enfants sont issus de familles monoparentales (en augmentation de 10 % depuis 2010). Cela nécessaire une vigilance particulière quant à

la prise en charge des enfants et de leur famille, d'autant plus que la Maison De l'Enfant est située au cœur du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, le QPV « Liberté ».
72 % (42 %) des familles accueillies (couples ou mono parentales) ont 1 ou 2 enfants à charge.
En fin décembre, il n'y avait pas d'enfants en liste d'attente pour l'accueil occasionnel, mais 2 pour l'accueil régulier. Le planning de la halte-garderie est complet depuis sa création.

Le personnel : Equipe composée de 11 personnes depuis novembre 2013, suite au recrutement d'une animatrice à mi-temps, lié à l'extension de l'agrément.
8 stagiaires ont été accueillies (pour une durée de stage allant 1 à 8 semaines chacun).

TEMPS FORTS ET ACTIVITES

- atelier d'éveil musical pour des groupes de 4-5 enfants, accompagnés du personnel éducatif et des parents intéressés.
- Echanges intergénérationnels avec l'unité de vie Eugène Lambling : préparation et animation de moments festifs communs tels activités cuisine, pique-nique, atelier musical ...).
- Activités d'éveil en petits groupes organisées en partenariat avec le Service d'Accueil Familial : 14 à 18 enfants (selon semestres) y ont participé en petits groupes, dans la salle d'activités du premier étage. Objectifs identiques pour les deux structures (socialisation, motricité fine et globale, stimulation du langage).
- Autres activités : atelier cuisine impliquant l'EJE et la cuisinière, partenariat avec la médiathèque, atelier gym en salle de motricité, prêt de livres par les parents, fête de Noël, goûter de rentrée, partenariat avec la revue Info crèche, sorties.

LOCAUX

Le Multi Accueil occupe le rez-de-chaussée de la Maison de l'enfant (210 m²) et bénéficie d'un jardin en partie arrière. L'espace halte-garderie occupe la pièce jointive au bureau de la directrice.

ACTIVITES DES ENCADRANTS

Formations (organisées par l'AGF) : Pour les animatrices « Apporter de la lumière à sa créativité », « Approche Montessori », et pour les auxiliaires de puériculture « Réinventer les comptines et jeux de doigts », « Porter, accompagner, déposer ».
Relations partenariales avec la CAF, la PMI, le CASF, la médecine du travail et bien entendu le SAF.

ALIMENTATION

La directrice achète des produits frais (légumes et fruits) issus de l'agriculture biologique auprès d'un grossiste, dans le respect du budget alloué. Cette démarche résulte d'une discussion de l'équipe éducative avec les parents, avec le soutien de l'AGF.

PARTICIPATION DES PARENTS

- Participation aux réunions d'information et aux rencontres conviviales.
- Un représentant des parents est invité aux 2 réunions du comité de pilotage de la DSP.

PERSPECTIVES

- Amélioration et évolution du règlement de fonctionnement en cours.
- Adaptation de l'organisation liée à l'extension de 5 places d'accueil ponctuel : améliorer les modes de fonctionnement liés aux arrivées et départs d'enfants tout au long de la journée.

PARTS RESPECTIVES DE BISCHWILLER ET D'OBERHOFFEN-SUR-MODER DANS L'ACTIVITE

Année	Multi accueil			
	Heures de garde	dont Bischw	dont Oberh	Part d'Oberh
2009	31 037	20 926	10 111	32.58 %
2010	29 769	21 261	8 508	28.58 %
2011	30 342	26 852	3 490	11.50 %
2012	32 910	28 852	4 058	12.33 %
2013	34 933	30 754	3 993	11,43 %
2014	35 981	34 231	1 750	4.86 %

BILAN FINANCIER

Année	Nbre d'heures	Charges	Coût horaire	Participation des parents	PSU CAF	Produits exceptionnels	Participation communes	participation cnes / heure
2009	31 037	264 985 €	8.54 €	47 211 €	76 628 €	4 684 €	136 462 €	4.40 €
2010	29 769	283 633 €	9,53 €	49 324 €	74 083 €	3 946 €	156 280 €	5.25 €
2011	30 343	299 738 €	9.88 €	51 664 €	75 856 €	9 679 €	162 539 €	5.36 €
2012	32 910	284 099 €	8.63 €	53 778 €	86 591 €	4 124 €	139 606 €	4.24 €
2013 DSP1	6 471	46 712 €	7,22 €	11 599 €	15 558 €	0	19 520 €	4,98 €
2013 DSP2	28 462	250 088 €	8,79 €	45 347 €	78 372 €	7 339 €	143 447 €	5,04 €
2013	34 747	296 800 €	8,54 €	56 946 €	93 930 €	7 339 €	162 967 €	4,69 €
2014	35 981	321 262 €.	8,68 €..	57 384 €	102 529 €	1 763 €	143 577 €	3,99 €